



ARC ÉNERGIES MAURIENNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°2024-013

Séance du 18 septembre 2024

Le dix-huit septembre deux mille vingt-quatre à 18 heures 30, Le comité syndical s'est réuni 50, place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BORDON.

Les membres du comité syndical présents :

Gérard BORDON, Abdelhamid BELHADDAD, Philippe BOST, Mathilde SONZOGNI, Annie BONNIVARD, Jean-Michel STASIA, Martine REFFET, Romain CUGNET, Isabelle BIETRIX arrive à 18H45.

Absents excusés : Philippe OLIVE donne procuration à Jean-Michel STASIA, Jean-Claude CHAPPELLAZ donne procuration à Gérard BORDON, Philippe GIRARD, José ACEBEDO CANDIL, Charles COSTEL, Roberto SAILIS, Martine POLTRON, Martine MARTY, Noël LACROIX.

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Philippe BOST

Date de Convocation : 10 septembre 2024

Membres en exercice : 18

Présents : 9

Votants : 9

REFACTURATION DE LA COMMUNE DE SAINT-AVRE / CHANET III

Le Directeur expose que dans le cadre du marché de travaux pour la viabilisation du lotissement communal « Chanet du Rivet 3 », en tranche optionnelle, des prestations ont été réalisées sur l'Impasse du Moulin des Pauvres pour le compte de la Commune.

Profitant de l'intervention de la commune sur cette impasse, Arc Énergies Maurienne a également réalisé des travaux notamment d'enfouissement du réseau B.T. : L'ensemble a été facturé et réglé par la Commune « maître d'ouvrage ».

En accord avec la commune de Saint-Avre, la part des travaux bien identifiée concernant le chapitre « Electricité » doit être facturée à Arc Énergies Maurienne.

Le Conseil Syndical approuve la refacturation de la commune de Saint-Avre à Arc Énergies Maurienne à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus :

Pour extrait certifié conforme.

Monsieur le Président,
Gérard BORDON